

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 10.02.2025

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 16.12.2024.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 16.12.2024 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté du 28.11.2024 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut approuvant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024, adoptées par le Conseil Communal en sa séance du 21.10.2024 (6^{ème} objet).

L'autorité de tutelle a apporté deux petites modifications en ce qui concerne les nombres et articles budgétaires contenus dans ces modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024 et a considéré que cette délibération du Conseil Communal du 21.10.2024 (6^{ème} objet) était conforme à la loi et à l'intérêt général.

3. Finances communales. Délibérations relatives aux règlements-taxes et aux règlements-redevances du Conseil Communal du 04.11.2024. Courrier exécutoire de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du courrier du 06.01.2025 par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, signale que les délibérations relatives aux règlements-taxes et aux règlements-redevances arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 04.11.2024 sont devenues exécutoires par expiration du délai de tutelle en date du 26.12.2024.

4. Finances communales. A.S.B.L. Comines Contact Culture. Octroi d'un subside communal exceptionnel. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 20.000 € à l'A.S.B.L. Comines Contact Culture afin de couvrir le déficit de l'exercice 2022.

5. U.R.E.B.A.. Appel à projets exceptionnel 2021 pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle des sports communale d'Houthem sise rue d'Hollebeke, 18 à 7781 Comines-Warneton. Marché public de travaux pour la rénovation de l'installation électrique. Projet, cahier spécial des charges, métré et plans. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, plans, métrés et annexes réalisés par l'auteur de projet, DPA Architectes, relatifs à la rénovation de l'installation électrique de la salle des sports d'Houthem sise rue d'Hollebeke 18 à 7781 COMINES-WARNETON.
- d'approuver le devis de ce marché de travaux arrêté comme au montant de 76.880,00 € H.T.V.A., 93.024,80 € T.V.A.C. (valeur indicative sans plus) ;
- de retenir pour ce marché la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché ;
- d'approuver le Plan de Sécurité-Santé ;
- de fixer les critères de la sélection qualitative, comme suit:
 - droit d'accès :
 - par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - capacité économique et financière :
 - chiffre d'affaires global : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur économique (dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles), avec l'exigence minimum suivante : 150.000,00 € ;
 - capacité technique et professionnelle :
 - sous-traitance : l'indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter, en reprenant l'identité du sous-traitant, la part du marché sous-traitée, l'agrégation détenue ;
 - aptitudes professionnelles :
 - la preuve de l'agrégation d'entrepreneur, en sous-catégorie P1, classe 1, pour autant que le montant de l'offre l'exige.

6. Biens immobiliers. Échange de terrains sis chemin du Prieuré à Bas-Warneton. Projet d'acte. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du projet d'acte d'échange sans soulte établi par l'Étude des Notaires associés LELEU & VANSTAEN, relatif à la cession, par la Ville, d'une parcelle sise chemin du Prieuré, actuellement non cadastrée, pour une contenance suivant mesurage de 3a 79ca, en échange de deux parcelles sises chemin du Prieuré, cadastrées section B, n°38/02 et B, n°48K, pour des contenances respectives de 70ca et 2a 34ca ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer l'acte d'échange au nom de la Ville.

7. A.S.B.L. Maison des Jeunes Carpe Diem. Déménagement de l'antenne « PLOBI ». Convention de mise à disposition du premier étage de l'Hôtel de Ville de Ploegsteert. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation par l'A.S.B.L. Maison de Jeunes CARPE DIEM du premier étage de l'Hôtel de Ville de Ploegsteert pour y héberger son antenne « PLOBI » ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre et Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif - pour signer cette convention au nom de la Ville.

8. A.S.B.L. Union des Villes et Communes de Wallonie. Désignation du représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner un représentant de la Ville aux assemblées générales de l'A.S.B.L. Union des Villes et Communes de Wallonie.

La qualité de Bourgmestre, d'Échevin ou de Conseiller Communal est requise pour cette désignation.

9. A.S.B.L. Union des Villes et Communes de Wallonie. Renouvellement du Conseil d'Administration. Dépôt de candidature. Décision.

Il est proposé au Conseil de proposer la candidature de Madame la Bourgmestre, d'un(e) Échevin(e) ou d'un(e) Conseiller(ère) Communal(e) comme candidat à la fonction d'Administrateur de l'A.S.B.L. Union des Villes et Communes de Wallonie.

10. Urbanisme. Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.). Renouvellement. Appel à candidatures. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) ;
- de charger le Collège Échevinal de lancer l'appel public à candidatures, et d'en déterminer le délai.

11. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8106 au nom de la Ville de Comines-Warneton. Réalisation d'une digue de retenue d'eau, rue du Rossignol à 7782 et 7784 Comines-Warneton. Modification de voiries communales. Décision du 31.05.2021(14^{ème} objet). Retrait. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de retirer sa décision du 31.05.2021 (14^{ème} objet) concernant la modification de voiries communales (sentier n°123 et chemin n°32) dans le cadre de la réalisation d'une digue de retenue d'eau, rue du Rossignol à 7782 et 7784 Comines-Warneton, sur les parcelles cadastrées 4^{ème} division, section B, n° 61a, 62 a-b et 5^{ème} division, section B, n°70 c2 ;
- de renoncer à la procédure de demande de permis, le projet européen Linbatys dans le cadre duquel la demande de permis avait été établie étant à présent clôturé et les travaux initialement envisagés ayant été abandonnés pour la partie concernée.

12. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8690 au nom de Monsieur et Madame Nicky et Virginie GERMONPRE - DELLE VEDOVE. Construction d'une habitation, Rue de la Châtellenie à 7784 Warneton. Modification de la voirie. Décision.

Il est proposé au Conseil de refuser, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la demande de modification de voirie prévue dans le cadre de la construction d'une habitation, Rue de la Châtellenie à 7784 Warneton.

Le projet consiste en le prolongement, en entonnoir, de la rue sur 15m24 à 15m40 permettant l'accès à l'escalier d'entrée vers l'habitation projetée.

13. Énergie. Rapport annuel 2024 du service Énergie. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2024 du service Énergie.

14. E.P.N.. Convention de collaboration entre les Espaces Publics Numériques (E.P.N.) de la Ville et les Espaces Publics Numériques (E.P.N.) de l'A.S.B.L. BiblioLys. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention de collaboration entre l'A.S.B.L. BIBLIOLYS et la Ville dans le cadre des formations aux usages numériques dispensées dans les Espaces Publics Numériques ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre et Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif - pour signer cette convention au nom de la Ville.

15. Plan de Cohésion Sociale. Désignation de membres pour la Commission d'Accompagnement. Communication. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de désigner, pour le groupe ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I., un(e) représentant(e) en tant que Président(e) de la Commission d'Accompagnement du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 ;
- de désigner 1 observateur pour le groupe ACTION et 1 observateur pour le groupe HORIZON.

16. Accueil Temps Libre. Proposition de programme de Coordination Locale pour l'Enfance. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme de Coordination Locale pour l'Enfance du service Accueil Temps Libre.

La Commission Communale de l'Accueil Extra-Scolaire a approuvé ledit programme en séance du 21.11.2024.